



Conseil économique et social

Distr. générale
13 juillet 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017–26 juillet 2018

Réunion spéciale sur le thème « Vers des sociétés durables, résilientes et inclusives grâce à la participation de tous » (suite)

Compte rendu analytique de la 33^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 23 mai 2018, à 15 heures

Présidente : M^{me} Chatardova (Tchéquie)

Sommaire

Dialogue interactif sur le thème « Renforcement de la coopération en vue de bâtir des sociétés résilientes et inclusives »

Clôture de la séance

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

18-08290 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 10.

Dialogue interactif sur le thème « Renforcement de la coopération en vue de bâtir des sociétés résilientes et inclusives »

1. **M. Steven** (maître de recherche et Directeur adjoint du Centre de coopération internationale de l'Université de New York), animateur des débats, déclare que la question de l'inclusion est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce programme, qui rêve d'un monde ouvert et tolérant, où les sociétés ne fassent pas de laissés-pour-compte, est le fruit d'une démarche participative pour laquelle les avis de près de 10 millions de personnes ont été recueillis. Les dirigeants du monde entier ont souligné que le Programme ne pourrait être mis en œuvre sans la participation active de tous, et ont considéré que le changement passerait par les enfants, les femmes et les jeunes. Ils se sont également engagés à faire en sorte que les objectifs de développement durable constituent un cadre permettant de canaliser les capacités militantes des femmes et des jeunes pour bâtir un monde meilleur. Plusieurs de ces objectifs comportent des cibles relatives à l'inclusion, qui consistent à autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique (cible 10.2), à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions (cible 16.7), et à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, et y accèdent sur un pied d'égalité (cible 5.5).

2. Lancée par les gouvernements brésilien, sierra-léonais et suisse dans le but de traduire en actes les cibles des objectifs de développement durable relatives à la paix, à la justice et à l'inclusion, l'initiative Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies, rassemble un certain nombre d'États, d'organisations internationales et d'autres partenaires. Le groupe a récemment publié une feuille de route qui définit une stratégie d'inclusion sociale, économique et politique, et formule des recommandations pratiques, l'accent étant mis sur la nécessité d'évaluer les modèles de participation dans différents contextes. Elle plaide pour la mise en place de politiques qui contribuent à mieux ancrer la gouvernance citoyenne, à renforcer l'engagement civique et à améliorer la représentation au sein des institutions. Elle préconise d'investir dans des programmes qui puissent montrer aux populations en quoi elle peuvent participer à l'élaboration des politiques. Elle met en avant l'aptitude des femmes à diriger, notamment en situation de crise, et recommande de multiplier les possibilités offertes aux jeunes de

militier pour des causes. Enfin, elle appelle à miser sur l'éducation des citoyens au développement durable et sur la protection et l'amélioration de l'espace civique.

3. **M. Gilmour** (Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme et Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies a de l'homme) estime que seule une société civile dynamique et libre peut faire en sorte que toutes les voix, et pas seulement celles des experts, soient entendues. Les gouvernements n'ayant pas le monopole de la sagesse, la participation de tous est importante si l'on veut amener ceux qui sont supposés concrétiser les objectifs de développement durable à faire preuve de responsabilité.

4. L'idée qu'une approche fondée sur les droits de l'homme est nécessaire pour combattre l'inégalité, l'exclusion et la discrimination dans la réalisation des objectifs trouve de plus en plus d'écho. Les efforts déployés au plan national pour tendre aux objectifs dans des endroits tels que le Costa Rica ont été riches d'enseignements. En effet, dans ce pays, les organismes des Nations Unies ont aidé le Gouvernement à élaborer un pacte pour la mise en œuvre du Programme 2030 en collaboration avec les milieux universitaires, la presse, les femmes, les syndicats et les groupes vulnérables tels que les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, les migrants et les personnes d'ascendance africaine.

5. Il faut encourager la société civile à s'impliquer davantage dans le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et associer les organisations de la société civile à l'établissement des rapports que les États présentent, à titre volontaire, sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Des idées novatrices peuvent également se faire jour dans le domaine des droits de l'homme. Ainsi, l'Examen périodique universel, exercice important pour chaque État Membre, peut servir de modèle tant pour la réalisation d'examen nationaux volontaires que pour l'établissement de rapports sur les avancées obtenues dans la réalisation des objectifs. Les examens menés en étroite concertation avec la société civile en vue de la préparation des rapports nationaux contribuent à améliorer le dialogue non seulement avec les pouvoirs publics, mais aussi avec divers secteurs de la société civile, tout en facilitant le suivi des progrès.

6. L'un des obstacles à la participation de la société civile aux travaux de l'ONU vient de ce que les organisations non gouvernementales sont tenues d'avoir un statut consultatif auprès du Conseil, statut qui, au fil du temps, s'est malheureusement avéré de plus en plus difficile à obtenir. L'examen des demandes présentées

par les ONG est parfois retardé pendant des années pour des raisons apparemment arbitraires.

7. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme fournit une assistance technique sur toute une série de questions, qui peut être utile aux fins de la réalisation des objectifs et aider les gouvernements à garantir à leurs populations les droits à l'élaboration des politiques et à la participation citoyenne et le droit à l'information. Il a ainsi appuyé l'adoption d'un projet de loi sur les droits des personnes handicapées en Indonésie, et aidé à la rédaction d'un important texte de loi contre la discrimination axé sur l'inclusion des minorités ethniques et religieuses en Iraq. En Bolivie, il a apporté son concours à la mise en œuvre l'exécution d'un plan d'action national de lutte contre le racisme. En Tanzanie, il a fourni une assistance technique qui a permis à ce pays de se doter d'une constitution et d'une loi sur l'accès à l'information. Au Malawi, il a facilité l'organisation d'un forum national multipartite pour le dialogue sur les entreprises et les droits de l'homme.

8. Pour utiles qu'elles soient, ces initiatives s'inscrivent dans un contexte marqué par un durcissement des restrictions qui frappent la société civile. Le Sous-Secrétaire se dit particulièrement préoccupé par les représailles dont font de plus en plus souvent l'objet celles et ceux qui coopèrent avec les Nations Unies, sous des formes qui vont de l'interdiction de voyager à l'emprisonnement, à la torture et au meurtre, en passant par le refus de de soins médicaux. La criminalisation et le discrédit sont d'autres procédés couramment utilisés pour affaiblir la société civile. Il arrive aussi que certains soient pris pour cibles sous prétexte d'un manque de patriotisme, de sens de la famille ou de refus de la religion, dans le cadre de campagnes de dénigrement visant à anéantir la société civile.

9. Lors de la réunion tenue ce matin, la Vice-Secrétaire générale a fait une déclaration importante sur la nécessité de lever les obstacles à l'inclusion et de veiller à ce que le développement durable soit fondé sur le respect et la promotion des droits fondamentaux. Les projets proposés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable doivent permettre de mieux faire comprendre au public les objectifs du développement durable et de tenir compte de ce que les plus vulnérables ont à nous dire.

10. **M. Chungong** (Secrétaire général de l'Union interparlementaire), intervenant, considère que les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour promouvoir la bonne gouvernance. Dans l'absolu, ils sont représentatifs de la société et reflètent les partenariats qui existent entre ses diverses composantes.

Dans le contexte mondial que nous connaissons, marqué par une très forte concurrence et par un manque de confiance dans les gouvernements, on ne saurait exagérer l'importance que revêtent la coopération et les partenariats pour la mise en œuvre du Programme 2030.

11. Les partenariats efficaces réunissent de multiples acteurs autour d'une cause commune, comme le Programme 2030. Le rôle des parlementaires est ici des plus importants, car ils sont censés prendre en compte les intérêts de la société dans son ensemble, tâche dont ils ne peuvent s'acquitter qu'en entretenant un dialogue permanent avec toutes les composantes de la société, notamment les groupes marginalisés. À cet égard, la question de la hiérarchie dans les partenariats ne saurait être négligée. On imagine quelquefois, à tort, que les partenariats supposent une égalité entre les partenaires ; l'Union interparlementaire estime pour sa part que les gouvernements ont un rôle de premier plan à jouer dans l'élaboration des politiques régissant les sociétés, et que les parlementaires doivent veiller à ce qu'ils tiennent leurs promesses. Les parlementaires doivent défendre les intérêts de tous les citoyens, quelles que soient leur fortune ou leur origine ethnique, et élaborer des lois conformes aux engagements internationaux en matière de droits de l'homme.

12. Ces dernières années, les gouvernements ont manqué à leur devoir de réglementer la société, préférant se lancer dans la libéralisation de l'économie, la déréglementation et la privatisation, ce qui n'a guère favorisé le renforcement des partenariats. Les parlementaires et les gouvernements doivent donc agir de concert pour restaurer l'équilibre et prendre des mesures énergiques pour créer les conditions propices au développement durable. Des mesures sociales plus dynamiques sont également nécessaires, afin de ne laisser personne de côté. Si la société civile a un rôle important à jouer pour ce qui est de structurer les populations et de définir des objectifs, ses relations avec les pouvoirs publics sont souvent teintées de méfiance. À eux d'y remédier.

13. Le secteur privé a lui aussi sa place dans les partenariats, d'autant qu'il lui est demandé de contribuer au financement du Programme 2030. Il convient de nouer avec lui des contacts plus étroits afin de promouvoir des sociétés inclusives et résilientes. Il importe également de s'assurer que ses activités ne nuisent pas à l'environnement et que les biens et services qu'il produit profitent à la société et sont conformes au Programme 2030.

14. Institutions publiques hautement représentatives, les parlements doivent chercher à rassembler toutes les composantes de la société. Ils doivent, dans leurs

pratiques et procédures, nouer des partenariats avec la société civile et le secteur privé, et s'appuyer sur ces partenariats pour éclairer leurs travaux. Ils ne sont cependant pas toujours en mesure d'assumer les fonctions qui leur sont assignées car, dans nombre de pays, ils ne sont pas à la hauteur et n'ont pas les compétences et les connaissances requises pour bâtir des sociétés résilientes. Aussi l'intervention d'autres parties prenantes est-elle nécessaire : en aidant les parlements à se doter de ces compétences, elles peuvent leur donner les moyens d'agir.

15. **M^{me} Molina Niño** (Présidente-Directrice générale de BRAVA Investments et lauréate, en 2018, du prix de la Ville et de l'État de New York pour la responsabilité sociale des entreprises, dans la catégorie diversité, pour le sens exceptionnel de l'initiative dont elle a fait montre au service de l'éducation des femmes chefs d'entreprise), intervenante, explique que sa société investit dans des entreprises qui profitent aux femmes. Si d'autres fonds d'investissement privés affirment également mettre l'accent sur les femmes, BRAVA Investments a ceci de particulier que sa mission est plus large en ce qu'elle n'est pas seulement axée sur les femmes qui créent des entreprises. Les bailleurs de capital-risque accordent trop d'attention à la question de savoir qui, dans une entreprise, occupe les postes de direction ou siège au conseil d'administration, alors que ces problèmes de représentation ne sont pas les plus urgents qu'il vaudrait mieux financer des projets qui puissent bénéficier aux femmes en tant que catégorie sociale. Ainsi, un investisseur qui se focaliserait exclusivement sur l'octroi de financements aux femmes chefs d'entreprise pourrait refuser d'écouter les arguments d'un homme qui aurait découvert le traitement du cancer du sein, quand bien même les résultats de ses recherches amélioreraient considérablement la vie des femmes. De même, BRAVA Investments met moins l'accent sur le rôle des femmes créatrices d'entreprises ; elle préfère se concentrer sur les investissements à grande échelle, car il est impossible d'investir des milliards de dollars dans des projets contrôlés exclusivement par des femmes.

16. BRAVA Investments est une société à but lucratif et ne s'en cache pas, ce qui explique que la croissance soit pour elle le principal critère de choix des secteurs dans lesquels elle investit. Elle a établi que des dix secteurs à plus forte croissance à l'échelle internationale, les produits de consommation, les soins de santé et l'éducation étaient ceux où le pourcentage de femmes, en termes de consommation et de personnel, était le plus élevé.

17. BRAVA Investments attache également une très grande importance aux stratégies d'investissement à

long terme. La plupart des fonds de placement exigent un retour sur investissement dans un délai d'un à cinq ans ; pourtant, une stratégie à plus long terme offre davantage de flexibilité, ce qui favorise l'essor des partenariats public-privé. À l'inverse, beaucoup de sociétés de capital-risque se préoccupent à l'excès des perspectives de sortie à court terme. Elles suivent également une stratégie de « saupoudrage spéculatif », consistant à injecter des fonds dans des projets divers et multiples, en partant de l'hypothèse que 99 % d'entre eux se solderont par un échec et que ceux qui restent – 1 % – seront couronnés de succès. Cette stratégie n'est cependant guère judicieuse pour une société qui se soucie des intérêts des femmes, car celles-ci ont souvent du mal à se remettre d'une faillite.

18. BRAVA Investments cherche à déterminer l'origine des problèmes auxquels se heurtent les femmes. S'il est vrai que le capital-risque investi dans des entreprises appartenant à des femmes représente à peine 2 %, la difficulté vient le plus souvent, d'abord et avant tout, de ce que peu de femmes sont prêtes à monter une entreprise. Dans bien des cas, elles ne disposent pas des réseaux professionnels ou sociaux qui leur permettraient, par exemple, de bénéficier de conseils juridiques gratuits ou d'emprunter des fonds à des amis ou parents fortunés. Parfois même, elles n'ont ni fonds propres ni comptes d'épargne. Par conséquent, elles sont souvent contraintes de se limiter à des microentreprises qui ne connaîtront jamais un réel essor.

19. **M. Rákos** (Directeur du développement et des projets spéciaux chez D21), intervenant, indique avoir mis au point des procédés et services qui encouragent la participation citoyenne, notamment aux niveaux municipal et régional. Il convient de consolider ces dispositifs, qu'ils soient tournés vers les pouvoirs publics ou vers les citoyens. Il est facile de concevoir, pour une ville donnée, un mécanisme juste, équitable et accessible qui profite à toutes les parties prenantes. Si les citoyens ne se sentent pas concernés, la faute en revient sans doute au mécanisme, mais si leur participation reste timide alors que le mécanisme a été bien conçu, c'est que l'éducation civique dispensée dans les établissements scolaires est déficiente. Les experts qui s'intéressent de près aux solutions technologiques autonomes, comme l'organisation de réunions publiques consacrées aux processus participatifs en matière de budgétisation et d'urbanisme, peuvent constater par eux-mêmes que l'éducation civique est largement inefficace et que les citoyens ne sont pas préparés à s'engager dans ces processus. Un autre facteur dont dépend grandement le succès de ces mécanismes est la confiance des populations, confiance

qui, une fois perdue, met parfois plusieurs années à revenir.

20. Beaucoup d'outils et de techniques d'élaboration de mécanismes de participation ne sont pas utilisés à bon escient. Cette situation ne résulte cependant pas d'un manque d'argent, car les moyens de financement qu'exigent ces mécanismes aux niveaux municipal et régional sont peu élevés. Ainsi, des programmes visant à améliorer l'éducation civique dans les villes peuvent être mis en place en six mois pour seulement 100 000 dollars. Si ces outils et techniques ne sont pas utilisés, c'est parce que la plupart des usagers n'ont pas conscience de ce que leurs connaissances sont lacunaires. Les maires et autres responsables municipaux ignorent pour la plupart la notion d'échantillons représentatifs, et n'ont pas d'expérience dans l'interprétation des données démographiques, de sorte qu'ils ne comprennent pas de quoi est faite la collectivité qu'ils dirigent. La participation du public étant une question transversale complexe, les experts doivent maîtriser la sociologie, l'urbanisme et la communication, et être au fait des bonnes pratiques des cabinets de conseil en gestion, faute de quoi ils ne seront pas en mesure d'élaborer des mécanismes solides.

21. D21 salue les efforts déployés aux niveaux nationale et internationale pour améliorer la participation citoyenne. Les gouvernements et les organisations internationales doivent aider à structurer les mécanismes, sans pour autant en prendre le contrôle.

22. **M. Meja** (Coordinateur chez Reality of Aid Africa Network), intervenant, considère qu'il est essentiel d'établir des partenariats ouverts à tous pour bâtir des sociétés résilientes et inclusives. Les pouvoirs publics doivent recenser les facteurs qui entravent l'inclusion afin de permettre à la société civile et au secteur privé de jouer un rôle déterminant dans le développement ; il leur faut aussi mettre en place des cadres qui puissent refléter les contributions potentielles de ces deux acteurs. À cet égard, il convient de lever les obstacles juridiques à l'inclusion. La Constitution kényane contient ainsi une disposition qui rend obligatoire la participation des citoyens, ce qui signifie que les mécanismes qui ne la proposent pas ne sont pas valables au regard de la loi. Des facteurs politiques entravent également la participation citoyenne. Il incombe donc aux pouvoirs publics de changer ou de combattre le discours qui fait obstacle à la participation des parlements, du secteur privé et de la société civile. Il convient également de lever les barrières institutionnelles et éliminer les lourdeurs administratives. Les systèmes qui font des pouvoirs publics la source ultime du savoir et des ressources ne sont pas propices à des partenariats ouverts à tous. Il

faut promouvoir et mettre en œuvre des partenariats inclusifs à l'échelle nationale, en privilégiant le dialogue multipartite structuré, qui constitue l'un des nombreux moyens, techniques et outils auxquels peuvent recourir les gouvernements pour encourager ces partenariats.

23. Cependant, ce qui importe plus encore que de choisir les bons outils, c'est de créer les conditions propres à favoriser les partenariats inclusifs et, dans le contexte des objectifs de développement durable, l'appropriation démocratique. Il faut se doter de mécanismes visant à mobiliser et à valoriser les contributions des populations locales à la réalisation des priorités nationales dans le cadre du Programme 2030. La société civile et les parlements doivent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques.

24. La responsabilisation et la transparence sont indispensables pour renforcer la coopération. Les pouvoirs publics n'aiment pas admettre leurs erreurs, mais les citoyens apprécient généralement qu'on leur tienne un discours honnête et acceptent qu'ils ne soient pas parfaits. Cette transparence facilite le dialogue avec les citoyens ; elle les prépare à affronter les moments difficiles qu'entraînera inévitablement la mise en œuvre du Programme 2030, et les aide à comprendre ce qui peut raisonnablement être réalisé au niveau national. À cet égard, il faut inviter les organisations non gouvernementales et le secteur privé à donner leurs avis sur ce qui fonctionne, en plus des contributions qu'ils apportent aux examens nationaux volontaires présentés par les gouvernements. Il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des organismes publics qui créent, notamment pour les acteurs de la société civile, les conditions propices à ces contributions non gouvernementales. Le problème de l'hostilité des pouvoirs publics envers certains groupes, ou des obstacles juridiques à leur participation, doit être réglé en procédant à des réformes juridiques et en adoptant une nouvelle approche du dialogue.

25. **M^{me} O'Dwyer** (Observatrice de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul) déclare que son organisation, qui compte environ 16 000 membres dans 94 pays, se consacre avant tout à la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, et croit fermement qu'il importe au plus haut point que les simples citoyens participent à tous les stades des discussions et de l'élaboration des politiques et programmes. Une étude portant sur les examens nationaux volontaires qui a été réalisée en 2017 par l'équipe spéciale du Comité des ONG pour le développement social montre que ces examens sont peu connus. L'Observatrice propose donc que soit mise en

place un service de téléassistance qui permette à chacun d'apporter sa contribution aux examens nationaux volontaires.

26. Les données internationales les plus récentes sur le problème des sans-abris datant de 2005, un effort devrait être fait de la part des autorités nationales pour intensifier le recueil de ces données.

27. Il faudrait également s'attacher à accroître l'accès des femmes aux plus hautes fonctions nationales. Si les femmes sont aujourd'hui peu nombreuses à occuper de telles fonctions, elles n'en ont pas moins un éclairage utile à apporter, notamment sur les questions qui les concernent directement, telles que les soins maternels et les violences commises au sein du foyer.

28. Afin de promouvoir l'inclusion, l'ONU pourrait organiser des rencontres destinées aux personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour ; ces échanges, en particulier s'ils réunissent des personnes issues de pays en développement et de pays développés, permettraient de mettre plusieurs grandes questions au-devant de la scène.

29. Enfin, les organisations non gouvernementales ont du mal à obtenir le statut consultatif auprès du Conseil, et même celles qui y parviennent ont souvent bien des difficultés à avoir accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies, notamment durant la partie principale de la session de l'Assemblée générale, lorsque leur participation est pourtant des plus importantes. Toute initiative tendant à favoriser leur participation serait donc bienvenue.

30. **M^{me} Oliveira Sobota** (Observatrice du Brésil) dit que la participation est essentielle non seulement pour réaliser l'objectif de développement durable n° 16 relatif à l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, mais également pour mettre en œuvre le Programme 2030 dans son ensemble. Chaque pays a son propre modèle en matière de participation de la société civile, mais les organisations non gouvernementales sont de plus en plus mondialisées et contribuent, par la mise en commun de leurs expériences, à promouvoir une approche internationale plus unifiée. Parmi les bonnes pratiques récemment relevées au Brésil concernant l'élaboration et la mise en œuvre participatives des politiques publiques figure notamment le recours à des conseils nationaux ouverts à tous. Certains de ces conseils ont été coulés dans la Constitution, avec pour mission de suivre les politiques portant, entre autres, sur la santé, l'éducation et les femmes ; d'autres ont été créés spécialement pour mobiliser le grand public afin qu'il influe sur la formulation des politiques. Pour accentuer encore le caractère participatif de l'élaboration des politiques, il faudrait que la société

civile prenne l'initiative de créer des mécanismes facilitant sa propre participation, plutôt que de laisser les pouvoirs publics imposer des modèles inclusifs formels décidés en haut lieu.

31. Il est encourageant de constater l'émergence de nouveaux mouvements sociaux dans les domaines de la justice et de la sécurité, en réponse aux taux élevés d'homicides, qui touchent notamment les jeunes des banlieues, les jeunes afro-brésiliens et les femmes. Ces mouvements joueront un rôle important dans la mise en œuvre du Programme 2030. Comme l'a déjà indiqué l'animateur des débats, les Gouvernements brésilien, sierra-léonais et suisse contribuent à l'élaboration d'une feuille de route pour la réalisation de l'objectif de développement durable n°16, avec l'aide de l'Université de New York. Cette initiative, toujours en cours, est ouverte à chacun et toutes les parties intéressées sont invitées à y participer.

32. **M^{me} Kim Junhee** (République de Corée) déclare qu'une gouvernance transparente, responsable et participative facilitera la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, une participation substantielle exige des infrastructures, et il faut que les pouvoirs publics fassent en sorte que les données soient plus accessibles afin que les citoyens puissent prendre part aux processus décisionnels. En raison du caractère technique de nombreuses discussions que tiennent les pouvoirs publics, il est peu probable que les citoyens puissent prendre part à la définition des priorités ou à l'affectation des ressources. Afin de leur permettre de jouer un rôle plus actif, il faut leur donner les moyens de passer au crible les politiques publiques et d'en vérifier la conformité.

33. **M. Meja** (Coordinateur chez Reality of Aid Africa Network) estime qu'il faudrait mieux faire connaître les examens nationaux volontaires et inciter les populations à participer à l'établissement des rapports y afférents, afin qu'ils puissent se rendre compte des problèmes qui y sont soulevés et chercher à les résoudre. Aussi le réseau pour lequel il travaille encourage-t-il les pouvoirs publics à se doter, pour l'établissement des rapports nationaux, de mécanismes participatifs qui s'appuient sur un dialogue aux niveaux national et local. Il faut veiller à ce que le public ait accès aux données et adopter des lois destinées à les rendre plus aisément consultables.

34. **M. Rákos** (Directeur du développement et des projets spéciaux chez D21) déclare qu'il est difficile de comprendre ce qu'implique la participation aux différents niveaux de gouvernement ou dans les instances institutionnelles. Ainsi, la participation des citoyens à un système de santé est différente de leur

participation à la gestion d'une municipalité. Il importe donc de définir ces différences, et de prendre acte des complexités inhérentes à chaque système.

35. Même lorsque les pouvoirs publics font preuve de transparence et sont animés d'intentions pures et honnêtes, les citoyens ne parviennent toujours pas à dialoguer avec eux. Cette situation vient peut-être de ce que les pouvoirs publics, à tous les niveaux, n'ont pas encore commencé à traiter les citoyens comme des clients. Le secteur privé a, depuis longtemps, pris conscience de l'importance qu'il y a à étudier les clients et à accorder une attention particulière à leur vécu. Les pouvoirs publics doivent suivre cet exemple et étudier minutieusement la nature humaine, ainsi que le vécu des citoyens, condition nécessaire pour concevoir des mécanismes qui les incitent à participer.

36. **M^{me} Molina Niño** (Présidente-Directrice générale de BRAVA Investments et lauréate, en 2018, du prix de la Ville et de l'État de New York pour la responsabilité sociale des entreprises, dans la catégorie diversité, pour le sens exceptionnel de l'initiative dont elle a fait montre au service de l'éducation des femmes chefs d'entreprise) considère qu'il serait utile de changer d'approche. Ainsi, au lieu de considérer les sans-abris et les jeunes comme des groupes marginalisés, on pourrait aussi, dans une perspective à plus long terme, voir en eux une richesse mésestimée qu'il serait tout indiqué de mettre à profit. Si l'inclusion est synonyme d'intégration de groupes traditionnellement exclus tels que les femmes, les sans-abris et les personnes de couleur, elle concerne également celles et ceux qui, sinon, se désintéresseraient de ces problèmes. La stratégie que prône la Présidente-Directrice générale pour améliorer le quotidien des femmes consiste en quelque sorte à « régler les problèmes que l'on a soi-même créés ». En d'autres termes, les hommes doivent rendre des comptes et assumer leur responsabilité, non pas en tant qu'alliés, mais comme parties prenantes.

37. **M. Chungong** (Secrétaire général de l'Union interparlementaire) croit les examens nationaux volontaires pourraient gagner en efficacité s'ils reprenaient les modèles utilisés pour les examens périodiques universels et les examens présentés en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui suivent, à l'échelle nationale, une approche reflétant la diversité des parties prenantes. Les examens nationaux volontaires ne doivent pas être l'apanage des instances gouvernementales chargées des questions de développement. Des cadres de dialogue national multipartites associant les représentants de la société civile et les parlements devraient être mis en place pour

préparer les examens. En 2017, les parlements ont participé à moins de 25 % des examens nationaux volontaires. Étant donné qu'il reviendra aux parlements de donner suite aux conclusions de ces examens, ils doivent se les approprier et être informés de la date à laquelle la situation de leurs pays doit être examinée.

38. La confiance est une condition essentielle à l'établissement de partenariats axés sur le développement durable dans l'optique de l'avènement de sociétés résilientes. Les pouvoirs publics doivent voir dans les acteurs de la société civile et les parlements des partenaires, et non des opposants.

39. Enfin, la surreprésentation dans les instances gouvernementales est un problème qui vient s'ajouter à la sous-représentation de certains groupes. Il ressort d'une récente étude que les intérêts des entreprises sont fortement représentés dans les institutions publiques en Amérique latine, notamment au sein des parlements. Les groupes marginalisés tels que les femmes, les enfants, les populations autochtones et les personnes handicapées doivent être associés aux processus décisionnels au niveau national.

40. **M. Lebeda** (Observateur de Glopolis – Prague Global Policy Institute) déclare que, si la confiance est indissociable de la résilience et de l'inclusion, on ne mentionne généralement que ses aspects formels tels que la transparence, le principe de responsabilité et la planification fondée sur des données factuelles. La confiance comporte un aspect informel tout aussi important qui est lié à des compétences plus personnelles telles que l'aptitude à nouer des relations humaines, à se réunir régulièrement pour discuter de questions informelles, et à tisser des liens d'amitié. Une grande partie du débat sur la confiance porte sur les aspects informels. D'où l'importance cruciale d'adopter de bonnes pratiques ou méthodes qui puissent servir à rehausser les aspects informels de la confiance.

Clôture de la séance

41. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que la participation de tous est essentielle pour la mise en œuvre du Programme 2030, ce qui explique l'inclusion de la cible relative à la prise de décisions participative dans l'objectif de développement durable n°16. Aucun secteur, groupe de population ou niveau de gouvernement n'est capable, à lui seul, de relever l'immense défi que représente le Programme 2030. Il convient donc d'établir des partenariats entre, notamment, l'État et les collectivités territoriales, entre les institutions publiques et les populations, entre les organisations non gouvernementales et le secteur privé,

et entre les milieux universitaires et la société civile. Des mécanismes d'appui et de suivi doivent également être mis en place afin de garantir l'efficacité de ces partenariats en tant qu'instruments destinés à faciliter la mise en œuvre du Programme 2030.

42. Les pouvoirs publics doivent modifier leur façon de travailler : ils doivent échanger des informations, se concerter et rester à l'écoute de ce que font les uns et les autres, grâce notamment aux nouvelles technologies et aux nouvelles plateformes. Les pratiques établies, telles que la budgétisation participative, doivent également être prises en considération et consolidées.

43. La réussite du Programme 2030 passe par la concrétisation de l'engagement à ne laisser personne de côté. Si les solutions novatrices qui ont été évoquées au cours de la réunion semblent prometteuses, il importe d'ancrer les principes de dialogue et de participation de tous au moyen de structures et de cadres institutionnels permanents et ambitieux.

44. La participation de tous doit être perçue comme un atout essentiel qui non seulement enrichit le débat, mais permet également de mettre à profit les savoirs locaux, de s'adapter aux besoins et de stimuler des solutions novatrices, contribuant en cela à la bonne exécution du Programme 2030.

45. Les activités de communication et de sensibilisation sont également primordiales. Il faut trouver des moyens plus efficaces d'échanger des informations sur les difficultés que connaît le monde, et sur la manière dont celles-ci pourraient être résolues par la réalisation des objectifs de développement durable.

46. Enfin, la mobilisation de tous signifie qu'il incombe aussi à chacun de faire en sorte que les pouvoirs publics soient, à tous les niveaux, solides et prompts à réagir. Il convient à cet effet d'améliorer les consultations et la collaboration avec les parties prenantes, et d'amener les différents groupes à travailler ensemble de manière cohérente et mutuellement bénéfique.

47. **La Présidente**, résumant les débats, déclare que les discussions ont permis de véhiculer des messages clefs qui aideront à bâtir des sociétés durables, résilientes et inclusives grâce à la participation de tous. Tout le monde s'accorde à penser que les nouvelles technologies peuvent amplifier considérablement cette participation. Des ressources suffisantes doivent néanmoins être dégagées au niveau local pour garantir la participation active des plus vulnérables, notamment ceux qui n'ont pas accès à Internet. Le secteur privé peut jouer un rôle important pour offrir un meilleur accès à Internet et développer la connectivité. À cette fin,

beaucoup d'intervenants ont engagé les gouvernements à prendre l'initiative en donnant à tous davantage de possibilités de participer à la gouvernance en utilisant les plateformes en ligne, notamment les réseaux sociaux existants.

48. Les collectivités territoriales doivent renforcer l'inclusion, ce qui passe par la budgétisation participative, la production participative, la recherche de consensus et la communication avec les citoyens. Les partenariats et la participation des populations locales devraient générer une mobilisation autour des grands problèmes et favoriser ainsi des changements institutionnels tels que les réformes administratives.

49. Bien que la mise en œuvre le Programme 2030 incombe au premier chef aux pouvoirs publics, l'importance d'y associer de multiples acteurs a été mise en avant. Les milieux universitaires collaborent de plus en plus avec le secteur privé et les décideurs pour améliorer la collecte de données, et rendre celles-ci plus faciles à exploiter pour éclairer la prise de décisions. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la collecte et l'accessibilité des données.

50. Le dynamisme et l'engagement de la société civile dynamique et engagée sont par ailleurs une condition nécessaire pour garantir la participation de tous, ainsi que pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 et suivre les avancées réalisées en la matière. Il faut trouver de nouvelles idées pour amener la société civile à participer davantage. En outre, les parlements jouent un rôle non négligeable pour ce qui est de rassembler toutes les composantes de la société, et des obstacles tels que le manque de ressources, de compétences et de connaissances doivent être levés afin de renforcer ce rôle.

51. Enfin, il a été souligné que, pour combattre l'exclusion et la discrimination et mettre en œuvre le Programme 2030, la durabilité devait reposer sur les droits de l'homme et le respect du droit de chacun au développement.

La séance est levée à 16 h 45.